

France-Shetland Passion

REGLEMENT DES CONCOURS DE MODELE ET ALLURES

CHAMPIONNATS NATIONAUX

Les Championnats de FSP sont organisés annuellement à l'échelon national à l'initiative du conseil d'administration de France-Shetland Passion.

Les frais d'inscription sont fixés et perçus par les organisateurs.

Les Championnats sont uniquement accessibles aux poneys inscrits au stud-book de la race et satisfaisant aux critères du standard de race établis par la Shetland Pony Stud-Book Society.

Le jury de la 2^{ème} épreuve doit comporter obligatoirement un juge international inscrit au tableau des juges de la Shetland Pony Stud-Book Society.

Déroulement des épreuves

Les présentateurs doivent porter une tenue blanche.

Ils entrent sur le ring à l'appel de leur numéro.

Le juge organise l'examen des poneys selon les directives particulières qu'il fixe sur place et qu'il communique préalablement aux présentateurs.

1^{ère} épreuve : Test d'Aptitudes Naturelles

Voir le règlement propre au TAN.

2^{ème} épreuve : Modèle et allures

Les poneys sont présentés dans leur section respective.

Ils sont jugés en mains, et examinés individuellement au pas, au trot, et à l'arrêt.

Les poneys sont classés par le juge à l'intérieur de chaque section, et indépendamment de leur classement, peuvent recevoir trois niveaux de qualifications : médaille d'or, médaille d'argent ou médaille de bronze.

Au sein de chaque catégorie des sections d'élevage (petite taille, grande taille,) et selon qu'ils soient juniors (de 1 à 3 ans) ou séniors (4 ans et plus), les premiers de chaque section participent au championnat suprême. Sont alors désignés :

- 1 champion de France junior petite taille
- 1 champion de France sénior petite taille
- 1 champion de France junior grande taille
- 1 champion de France sénior grande taille

Parmi ces 4 champions sont désignés un champion de France suprême toutes catégories ainsi qu'un champion de France réserve du champion suprême.

Le champion de France des foals est choisi parmi les poulains de taille miniature et standard présentés sous la mère.

Le champion de France section « utilisation » est choisi parmi les premiers des sections 19, 20 et 21.

Les décisions des juges sont souveraines et sans appel.

Les participants s'engagent à respecter le règlement et à faire preuve de fair-play et de courtoisie.

Le palmarès des Championnats est publié annuellement par l'association.

Ci-après, la répartition par sections :

Section 1 : mâles ou femelles de 1 an, toutes tailles

Sections « petite taille » (- de 86 cm)

2 /	Femelles de 2 ans	10 /	Femelles suitées
4 /	Mâles de 2 ans	12 /	Femelles non-suitées
6 /	Femelles de 3 ans	14 /	Mâles de 4 ans et plus
8 /	Mâles de 3 ans	16 /	Hongres, tous âges

Sections « grande taille » (de 86 à 107 cm)

3 /	Femelles de 2 ans	11 /	Femelles suitées
5 /	Mâles de 2 ans	13 /	Femelles non-suitées
7 /	Femelles de 3 ans	15 /	Mâles de 4 ans et plus
9 /	Mâles de 3 ans	17 /	Hongres, tous âges

Section 18 : poulains sous la mère participant au Championnat foal

Sections Utilisation « toutes tailles, tous âges »

Section 19 : mâles, hongres et femelles montés par cavalier et tenus en main

Section 20 : hongres et femelles montés par cavalier confirmé

Section 21 : hongres et femelles attelés

CONCOURS REGIONAL

Le règlement des championnats nationaux s'applique aux concours régionaux. Seuls les points suivants diffèrent :

1^{ère} épreuve : *Test d'Aptitudes Naturelles*

Le nombre d'obstacles est limité à 5.

2^{ème} épreuve : *Modèle et allures*

Les médailles d'or, d'argent et de bronze ne sont pas décernées lors d'un concours régional.
